

Compte rendu du CTA du 31 mars 2015

- **Déclaration de l'UNSA Education**
- **Réponses de la rectrice aux déclarations :**

-Laïcité : au contraire de ce que dit FO, l'enseignement des religions à l'école fait partie du travail sur la laïcité.

-Réforme du collège: la place des disciplines n'est pas en danger, c'est en liaison avec le socle de compétences et de connaissances.

-Remplacements : manque dans tous les départements

La dotation académique prévue en tient compte et va remédier à cela.

Dans le Rhône, l'IA reconnaît les problèmes de remplacement et dit avoir recruté 60 contractuels. Dans la Loire, l'IA a profité de la dotation départementale, donc 9 postes de remplacements sont prévus. Dans l'Ain, augmentation des brigades.

- **Carte des REP et REP+ :** l'UNSA Education fait remarquer que les établissements sortants n'ont pas reçu de notification officielle. Les équipes risquent d'être déstabilisées, ne savent pas si elles vont rester.

Pour les nominations dans les REP, dans le second degré, on s'interroge sur la nécessité de la lettre de motivation. Par ailleurs, comment seront donnés les avis favorables par les commissions ?

Il est demandé qu'une information très rapide soit donnée aux candidats ayant reçu un avis défavorable

. Les stagiaires peuvent y être affectés.

- **Créations d'emplois :** elles tiennent compte de la hausse démographique de l'académie
 - 10 ETP pour les remplacements.
 - 5 ETP formateurs académiques
 - 179 postes sont créés, et c'est inédit.
 - 14 mesures de carte scolaire.
- **En matière de recrutements,** 528 candidats attendus pour l'académie, 451 pour les lycées, 14CPE et 63 PLP

La voie professionnelle manque de créations de postes. Le Rectorat répond que la priorité de l'école primaire et du collège a mobilisé l'effort budgétaire de l'académie.

- **Formation des jeunes enseignants :** bilan
L'Unsa Education, comme les autres syndicats dénoncent la formation non adaptée aux stagiaires déjà titulaires d'un master 2.
Les ESPE ont répondu à ces demandes. Le mémoire a été revu à la baisse en termes de rédaction, mais cela n'a pas suffi à satisfaire les stagiaires.

La Commission académique des parcours adaptés s'est réunie trois fois pour améliorer la formation.

22 démissions ont eu lieu, 50 procédures d'alerte déclenchées.

Le Rectorat répond que cette année les choses sont arrêtées nationalement, mais il va encore falloir décliner académiquement ce qui ressort de l'évaluation, de la titularisation.

Les chefs d'établissement ont pu intervenir sur la formation (laïcité, travail d'équipe, projet d'établissement, déontologie)

- Création de postes administratifs : 10 postes administratifs, dont 2 postes A au rectorat sur la DSI, un sur la DOS, et un sur contrôle budgétaire.
- Création d'un poste de médecin scolaire.
- Création de 4 postes d'assistants sociaux :

L'UNSA Education insiste pour présenter la situation de la Loire et dire que compte tenu de la situation démographique des 3 départements, compte tenu du nombre d'établissements en REP et REP+ et des facteurs sociaux très significatifs, nous demandons que 2 postes soient affectés à la Loire.

La rectrice répond que le ratio élèves et assistants sociaux est déficitaire dans l'Ain. Le choix de l'académie est aussi de tenir compte de la situation initiale de départ car l'Ain accusait un retard plus important que les 2 autres départements.

- Création d'un poste de chef d'établissement
- Sections sportives : 12 ouvertures et 7 suppressions
- Questions diverses : réponse de la rectrice sur la réforme territoriale, une seule région avec l'Auvergne, 12 DASSEN, 3 recteurs, 3 secrétaires généraux. Rien n'est encore prévu réglementairement.

Olivia Choukroun - Jean-François Tarrade - Nathalie Kerbeci